

REPUBLIQUE
FRANCAISE
REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE
ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :
En exercice : 24
Présents : 19
Ayant pris part au vote
(vote public) : 22
○ Pour : 22
○ Contre : 0
○ Abstention : 0
○ Blanc : 0
○ Nul : 0

Date de convocation :
Le 18 novembre 2025

Date d'affichage :
Le 18 novembre 2025

DELIBERATION N° :
DC/2025-11-24/12

OBJET DE LA SEANCE :
Portage de repas à domicile

Attribution du marché
Années 2026-2027

HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

*L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre novembre,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Raucoules (salle des associations),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Jean-Marc TOURON)*

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, GRANGE Jean-Paul, VALLAT Robert, MOULIN Christophe, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, PEYRARD Nicolas, et Mmes DREVET Hélène, MARCON Catherine, MEYNET Isabelle, JAMES Marie-Laure, SOUTRENON Maryline et DURIEUX Gladys.

Excusé : Néant.

Absents : Mme MASSARDIER Céline et CELLE Hubert.

Pouvoirs : M. SABY F.-Régis donne pouvoir à Mme JAMES M.-Laure.
Mme MOUNIER Emeline donne pouvoir à Mme MEYNET Isabelle.
M. PEYRARD Guy donne pouvoir à Mme SOUTRENON Maryline.

M. CIBERT, Vice-Président, rappelle au Conseil Communautaire la délibération du 26 mars 2012 approuvant le principe que l'organisation du portage de repas à domicile passe en liaison froide à compter de mi-septembre 2012, et autorisant le Président à lancer la consultation nécessaire à la fabrication et fourniture des repas en liaison froide pour le portage de repas à domicile.

Il rappelle que le marché actuel concernant la fabrication et la livraison de repas en liaison froide pour le service « portage repas à domicile aux personnes âgées » de la Communauté de Communes prend fin au 31 décembre 2025.

Il rappelle ensuite qu'une consultation selon la procédure adaptée a été lancée le 1^{er} septembre 2025 et que les membres de la commission d'ouverture des plis se sont réunis le 31 octobre 2025 afin d'étudier les offres.

M. CIBERT présente alors le résultat de la consultation ainsi que l'avis de la commission d'ouverture des plis, et propose alors au Conseil Communautaire de valider l'attribution du marché à La Pièce du Boucher - SAS BOUCHERIE DOMINGUES (23 route de Tence - 43400 Le Chambon-sur-Lignon) pour une période de deux ans, renouvelable une fois, aux conditions présentées ci-dessous.

AR Prefecture

043-244300307-20251124-DC2025112412-DE
Reçu le 03/12/2025

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve les résultats de la consultation lancée relative au marché susmentionné après avis de la commission d'ouverture des plis réunie le 31 octobre 2025,
- autorise le Président à signer le marché avec l'entreprise retenue la mieux-disante et toutes les pièces s'y rapportant :
 - o LOT UNIQUE pour les prix unitaires suivants :
 - SAS BOUCHERIE DOMINGUES (43400 Le Chambon-sur-Lignon)
 - Repas complet : 7.33 € TTC
 - Potage : 0.97 € TTC

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET
Président,

Jean-Marc TOURON
Secrétaire de séance,



*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingeaux le*

Affichage et publication effectués le

AR Prefecture

043-244300307-20251124-DC2025112412-DE
Reçu le 03/12/2025